CGV - Formations - Ezlearn Conseil

v5.0

14 mars 2025

Table des matières

I - Conditions Générales de Vente CGV des Formations. 3

1. Modalités d’inscription et conditions d'admission 4
   1.1. Formation prise en charge par un organisme tiers.....4
   1.2. Formation prise en charge par le participant.....4
   1.3. Formation prise en charge par l'employeur.....5
2. Accès à l’espace de formation en ligne 5
3. Protection des données personnelles 5
4. Conditions financières 6
5. Rétractation - Cessation anticipée - abandon 7
6. Report - annulation 8
7. Modalités pratiques - responsabilités 8
8. Convention de preuve 8
9. Réclamation..... 8

I Conditions Générales de Vente CGV des Formations.

Champ d'application

Les présentes Conditions s'appliquent à l'ensemble des Formations délivrées par Ezlearn Conseil sous réserve de conditions spécifiques.

Le cas échéant, l'inscription à une certification nécessite l'inscription auprès de l'organisme certificateur. Cette inscription complémentaire se réalise alors selon les modalités et les conditions générales de vente de l'organisme certificateur.

Les présentes conditions ne sont pas applicables aux actions de Formation choisies au travers de la plateforme « moncompteformation » de la Caisse des dépôts et consignations lesquelles sont régies par les conditions générales et les conditions particulières de la plateforme.

Définitions

CGV : conditions générales de vente

CGU : conditions générales d'utilisation des services de Ezlearn Conseil.

Client : toute personne physique ou morale qui passe Commande auprès de Ezlearn Conseil.

Commande ou Commande en ligne : tout acte d'achat réalisé par le Client.

Courriel : courrier électronique ou mail

Formation : dispositif de formation destiné à faire acquérir à l'Inscrit un ensemble de savoirs et de savoir-faire réalisés par la combinaison de supports et de services pédagogiques.

Inscrit : personne physique bénéficiaire d'une Formation de Ezlearn Conseil.

Inscription au titre de la formation professionnelle continue : inscription de toute personne qui bénéficie d'un financement total ou partiel, direct ou indirect, de son action de Formation (que ce soit les frais de Formation, les frais de déplacement ou d'hébergement, ou encore le maintien de son salaire) par son employeur ou par un organisme financeur, dans le cadre des dispositions prévues au code du travail ou par la réglementation applicable à la fonction publique.

Inscription à titre individuel : inscription applicable à toute personne ne remplissant pas les conditions d'inscription en formation professionnelle continue.

Site : site internet de présentation de Ezlearn Conseil : ezlearnconseil.fr

Caractéristiques essentielles des Formations

Les caractéristiques et descriptifs de chaque Formation et le cas échéant, les conditions administratives, pédagogiques et les périodes d'inscription, sont précisés dans les programmes spécifiques à chaque Formation et sur le site ezlearnconseil.fr.

Toute demande d'inscription ne respectant pas ces conditions peut être refusée par Ezlearn Conseil. Il appartient en tout état de cause au Client de s'assurer que l'Inscrit remplit, le cas échéant, les conditions requises.

Validité des offres

Les offres et prix sont précisés sur le site ezlearnconseil.fr et dans la documentation de la Formation, en vigueur au moment de l'inscription.

1. Modalités d’inscription et conditions d'admission

Convention

La prestation attendue donne lieu à l'établissement d'une convention descriptive des travaux à exécuter précisant leur nature et leur objet : intitulé et référence de la formation, date, lieu, durée, nombre et noms des participants, coût de la prestation et adresse de facturation.

Modalité d'inscription

Toute inscription à une Formation nécessite l’envoi par le Client de la convention remplie et signée par un représentant habilité du Client et le paiement d'un acompte de 30% du prix définitif.

Tout envoi de la convention de Formation signée et paiement de l'acompte vaut commande et inscription ferme et définitive.

La validation de la convention engage à son complet règlement.

Tout choix de Formation et de session est définitif et ne peut donner lieu à changement de Formation ou report d’Inscription, sauf accord préalable et écrit d' Ezlearn Conseil.

Ezlearn Conseil se réserve le droit de résilier toute inscription qui ne satisferait pas aux conditions pédagogiques, financières et administratives.

Les pré-requis pour suivre une Formation sont indiqués sur chacun des programmes et envisagés lors d’un entretien ou par questionnaire afin de valider la possibilité d’inscription.

Délais d'inscription

Les délais d'inscription sont indiqués sur les programmes de chaque formation.

Les inscriptions sont enregistrées dans l’ordre de leur arrivée jusqu’à concurrence du nombre de places disponibles. Aucune inscription téléphonique ne sera prise en compte.

1.1. Formation prise en charge par un organisme tiers

Formation prise en charge (totalement ou partiellement par un organisme tiers : fonds d'assurance, OPCO,...)

Dans le cas où la Formation est prise en charge (totalement ou partiellement par un organisme tiers : fonds d'assurance, OPCO,... Il incombe au Client de fournir à Ezlearn Conseil, le dossier de financement de l’organisme tiers. Ezlearn Conseil s’engage à le compléter et à le retourner au Client dans les plus brefs délais. L’inscription ne sera considérée comme validée qu’à réception de la réponse positive de l’organisme financeur et dans la limite des places disponibles.

Si la prise en charge par l’organisme financeur n’est que partielle, le Client doit régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa Formation, par un virement sur le compte d’ Ezlearn Conseil.

1.2. Formation prise en charge par le participant

Dans le cas où le montant de la Formation est pris en charge par le Client, à réception de sa demande d’inscription (par courriel) à la Formation et après validation des pré-requis, une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 5 jours sous forme d’une convention de Formation professionnelle.

Pour valider son inscription, le client doit retourner à Ezlearn Conseil cette convention remplie et signée par retour de courriel. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (voir § « Droit de rétractation»), il doit faire parvenir à Ezlearn Conseil un virement sur le compte bancaire d’Ezlearn Conseil correspondant à 30 % du montant de la Formation.

Le solde du montant de la Formation devra être réglé conformément à l’échéancier défini dans la convention de formation. Une facture lui sera envoyée à l'issue de la formation.

1.3. Formation prise en charge par l'employeur

Dans le cas où le montant de la Formation est pris en charge par l'employeur, à réception de sa demande d'inscription (par mail) à la Formation et après validation des pré-requis, une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 5 jours sous forme d'une convention de Formation professionnelle. L'employeur doit confirmer la demande par courriel au moyen de la convention de Formation professionnelle remplie et signée et d'un bon de commande. Cette confirmation validera l'inscription.

En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la Formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer Ezlearn Conseil et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la Formation.

Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur. Ce dernier doit régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa Formation, par un virement sur le compte d' Ezlearn Conseil.

Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers au premier jour de la Formation, la facture sera établie au nom de l'employeur, un acompte de 30% sera à verser, immédiatement.

2. Accès à l'espace de formation en ligne

A l'issue de son inscription, pour toute formation à distance, l'Inscrit reçoit les premiers documents pédagogiques et/ou les identifiants nécessaires pour accéder à son espace de formation et bénéficier des contenus et services. Tout accès à un espace de formation en ligne implique de la part de l'Inscrit le respect des CGU de Ezlearn Conseil.

Les services sont accessibles pour la durée de la Formation.

Un courriel de convocation individuelle sera adressé à chaque participant, personnellement au minimum 48 heures avant le début de la Formation.

Sur l'espace de formation figurent : le lien de connexion aux classes virtuelles, le planning de la Formation, le règlement intérieur, le livret d'accueil, les noms des responsable pédagogique, référent handicap et formateur ainsi que le cours et les activités d'évaluation.

Délivrance des services - accès à l'espace de formation et aux contenus de cours

L'inscription à une Formation de Ezlearn Conseil est strictement personnelle. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition de ressources, sous quelque forme que ce soit (notamment reproduction totale ou partielle), et à quelque titre que ce soit (gratuit ou onéreux), est strictement interdit et engage la responsabilité contractuelle et délictuelle de l'auteur des faits. Les Formations peuvent comprendre des contenus de formation en ligne ou en téléchargement ou sur support physique.

3. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la gestion de la Formation des Inscrits, leur attention est attirée sur le fait que Ezlearn Conseil est susceptible :

- d'obtenir des informations les concernant, selon leur statut, auprès d'autres organismes tels que ses partenaires pédagogiques ou leur financeur,
- de transmettre des données les concernant, autant que nécessaire pour leur fournir les services souscrits, aux partenaires pédagogiques avec lesquels des formations en commun sont mises en place ou à ses prestataires dans le cadre de la certification ou à leurs financeurs à des fins de contrôle de la bonne fin des Formations.
- de mettre en oeuvre des techniques de collecte et d'analyse des données d'apprentissage à des fins strictes d'une meilleure compréhension de leurs besoins, d'une amélioration de la qualité et d'une optimisation de leur parcours de formation.

Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'est réalisée.

Plus de détails sur les finalités et les catégories de données traitées sont disponibles dans la politique de protection des données à caractère personnel de Ezlearn Conseil disponible sur formation.ezlearnconseil.fr

Les Inscrits, Client, prospects et payeurs disposent d'un droit d'accès, rectification, limitation ou suppression qui s'exerce auprès du DPO qu'ils peuvent contacter via l'adresse formateur@ezlearnconseil.fr

Ils disposent également de la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL.

4. Conditions financières

Prix

Le prix par participant indiqué sur chaque programme de Formation du catalogue est en euros et 'net de taxe'. Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles dépenses annexes, nécessaires à une Formation et notamment :

- le coût de l'acquisition de fournitures pédagogiques complémentaires à la Formation (livres, logiciels…). Le caractère facultatif ou obligatoire de ces fournitures est indiqué sur le Site ou dans la documentation de chaque Formation,

- les frais annexes nécessaires à l'accessibilité aux services (téléphone, déplacement aux regroupements, connexions internet…),

- le cas échéant, les droits et frais d'inscription obligatoires pour les certifications.

Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions de paiement inscrites sur le programme de la formation, à défaut les conditions suivantes sont appliquées :

- Acompte de 30% à la commande
- le solde à l'issu de la formation.

Paiement

Le Client s'engage à régler l'intégralité du montant de sa Commande dans les délais convenus dans la convention de formation, que l'Inscrit soit assidu ou non dans sa Formation.

Pour tout incident de paiement, Ezlearn Conseil se réserve le droit de suspendre la Formation en cours.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel, l'acheteur doit verser à Ezlearn Conseil une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Ezlearn Conseil.

Restant dû

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le participant, s'engage à payer le montant qui resterait dû à Ezlearn Conseil en cas de défaillance dudit organisme et dans tous les cas, une avance de 30 % est demandée lors de l'inscription à la Formation.

Paiement du passage de la certification

L'inscription à une certification est inclus dans le prix de vente de la Formation.

5. Rétractation - Cessation anticipée - abandon

Droit de rétractation

Tout Client ayant commandé une Formation peut bénéficier du droit de rétractation.

Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de validation de l'inscription par Ezlearn Conseil pour se rétracter par le biais de l'envoi d'un courriel à l'adresse formateur@ezlearnconseil.fr.

En cas d'usage du droit de rétractation, aucune somme ne sera due par le Client. Le remboursement des sommes déjà versées est effectué par rétrocession des fonds par virement bancaire.

Cessation anticipée

Toute demande de cessation ou d'interruption doit être rédigée clairement (voir ci-dessous courrier de rétractation) et envoyée par écrit à l'adresse mail formateur@ezlearnconseil.fr, il reste à la charge du Client :

- 30 % du montant de la Formation si le désistement intervient entre le 15ème et le 7ème jour ouvré précédant le début de la Formation,
- 100 % du montant de la Formation s'il intervient dans un délai inférieur ou égal à 7 jours ouvrés précédant le début de la Formation ou en cas d'abandon en cours de Formation.

Courrier de rétractation

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du Client

Indiquer le titre exacte de la Formation et les dates de session.

Ecrire les noms, prénoms du ou des inscrits

Indiquer les motifs de la rétractation

Prise en charge du Montant de la Formation

Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge le montant de la quote-part de la Formation non effectuée par le participant, celui-ci devra être réglé à Ezlearn Conseil selon les modalités suivantes :

1. Si la Formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers, le Client s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Ezlearn Conseil.
2. Si le montant de la Formation est pris en charge par le participant, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Ezlearn Conseil.
3. Si la Formation est prise en charge par l'employeur directement ou via un organisme tiers, l'employeur s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à Ezlearn Conseil.

Inexécution totale ou partielle

Ezlearn Conseil ne peut être tenu pour responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations résultant d'un événement de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), la maladie ou

l'accident d'un animateur de Formation expert dans son domaine, et toute circonstance échappant au contrôle raisonnable de Ezlearn Conseil et notamment les pannes des réseaux internet et/ou grêves de transport.

Force majeure

En cas d'abandon en cours de Formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de Formation accompli.

Procédure disciplinaire

Toute Formation commencée et interrompue sur décision de Ezlearn Conseil suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

6. Report - annulation

Ezlearn Conseil se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de Formation au plus tard deux semaines avant le début de la Formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas de Formation annulée le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées

7. Modalités pratiques - responsabilités

Ezlearn Conseil se donne une obligation de moyens pour les Formations proposées.

Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis sur le programme de Formation sont susceptibles d'être adaptés à l'initiative du responsable de la Formation.

Par ailleurs, Ezlearn Conseil ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de Formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Les emplois du temps sont indiqués sur chaque programme de formation.

Le participant est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable en ligne[1] ou sur la plateforme d'apprentissage https://www.formation.ezlearnconseil.fr/ .

Toute notification de commande vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Toulouse.

8. Convention de preuve

Compte tenu de la nature de leurs échanges et en particulier de la dématérialisation de leur relation, les parties conviennent que l'ensemble des enregistrements informatiques dans le système d'information de Ezlearn Conseil aura, en cas de litige, valeur de preuve.

9. Réclamation

Toute réclamation peut être adressée à Ezlearn Conseil via la rubrique contact du Site ezlearnconseil.fr ou par voie postale

1. https://fbertelet.scenari-community.org/Livrets%20d'accueil/R%C3%A8glementInt%C3%A9rieur

Délais de traitement

Ezlearn Conseil s'engage à vous répondre dans les plus brefs délais et au plus tard dans les deux mois à compter de la date de réception de votre réclamation, à moins que des circonstances particulières justifient un délai de traitement plus long. Dans ce cas, nous vous tiendrons informé du déroulement du traitement de votre réclamation.

Intervention d'un médiateur

Si vous n'êtes pas satisfait par la réponse apportée à votre réclamation ou en l'absence de réponse dans les délais susvisés, vous pouvez saisir lune association de consommateurs comme par exemple :

AFC31 Antenne Consommation

Tel : 07 66 23 50 68

Mail : afc31-conso@laposte.net

ou voir la liste des associations de consommateurs : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Les-associations-de-consommateurs